



**L'information est contenue dans le journal Kalara dans son édition du lundi 11 décembre. Condamné à 20 ans de prison pour une affaire de détournement de deniers publics, un pensionnaire de la prison centrale de Yaoundé Kodengui entend introduire une plainte contre les principaux concernés.**

Condamné à 20 ans de prison pour détournement des deniers publics par le Tribunal Criminel Spécial (TCS) et incarcéré depuis le 24 juin 2013 à la prison centrale de Yaoundé, relate le journal, Patrice Tsimi Enyegue avait décidé depuis le 15 octobre de poursuivre des magistrats de cette juridiction et responsables de son incarcération en justice.

Selon l'hebdomadaire Kalara Tsimi Enyegue reproche aux trois juges de l'avoir condamné au détriment du Port Autonome de Douala dans une affaire où aucun franc n'a jamais été distrait des caisses de cette entreprise.

« Aucun préjudice n'existait et n'était supposé exister ; aucune institution en charge des deniers publics n'avait manifesté auprès du TCS la moindre intention ou le moindre élément permettant d'imaginer ou de supposer un détournement de deniers publics au détriment du PAD », explique-t-il dans une plainte datant du 24 octobre dernier.

Pour essayer de comprendre la démarche de ce justiciable, indique le journal, il serait opportun

de revenir sur les faits qui l'ont conduit à l'inculpation. En effet, l'hebdomadaire nous renseigne que le PAD était en conflit auprès de la justice française avec un de ses partenaires, la société White Nile Corporation (WNC) en 2009. Le PAD avait versé 458 millions FCFA à Patrice Tsimi Enyegue pour le compte de WNC en guise de paiement après avoir perdu le procès qui opposaient les deux entreprises. Le 27 décembre 2012, un avocat va contester le paiement de l'argent entre les mains de Tsimi Enyegue. Le TCS, sous la conduite de M. Ekanga Evouh va ouvrir l'enquête et ce dernier va accuser Tsimi Enyegue de détournement de deniers publics avant de le jeter en prison en juin 2013